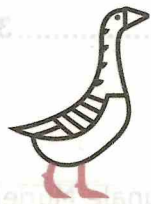


Table des matières

1. Réponse de la Municipalité	1
2. Objet de l'interpellation	2



Épalinges

Commune

Réponse de la Municipalité à une interpellation

« Un guichet unique pour contribuer à la lutte contre le non-recours aux prestations » déposé par Mme la Conseillère communale Muriel Cuendet Schmidt

Enfance, jeunesse et action sociale

Mme la Municipale Chantal Good

Réponse à l'interpellation adoptée par la Municipalité le 02.12.2024

Table des matières

1.	Objet de l'interpellation.....	2
2.	Réponse de la Municipalité.....	3

1. Objet de l'interpellation

Lors du Conseil communal du 5 novembre 2024, Mme la Conseillère communale Muriel Cuendet Schmidt a déposé l'interpellation suivante :

En décembre 2022, l'Association régionale pour l'action sociale dans l'ouest lausannois¹ (ARASOL) ouvrait un guichet unique donnant accès à l'ensemble des aides disponibles : allocations familiales, prestations complémentaires, aide en cas d'expulsion de son logement, octroi du revenu d'insertion, permanence juridique, accompagnement psycho-social ou encore soutien à la recherche d'emploi.

Cette « porte d'orientation sociale » permet aux habitantes et aux habitants de 7 communes composant l'ARASOL, d'avoir accès à tout l'éventail de prestations sociales dans un seul lieu. Ce dispositif a été mis en place afin de faciliter un 1er pas difficile à faire lorsqu'on se trouve dans une situation précaire. Il n'est en effet pas facile de demander une aide quand on en a besoin. Différentes études le prouvent estimant à 30% le non-recours aux prestations. Le deuxième élément facilitateur est la possibilité de venir sans rendez-vous.

Cette organisation a donc également pour but de « prévenir plutôt que de guérir » vu que bien souvent les personnes concernées font le pas lorsque leur situation économique est devenue intenable. Or, une prise en charge rapide peut souvent limiter les conséquences économiques et sociales d'une intervention tardive.

Notre commune est rattachée à l'Association pour la régionalisation de l'action sociale de l'Est lausannois - Oron - Lavaux (ARASELOL) qui est constituée de plusieurs entités situées dans plusieurs bâtiments et donc à différentes adresses et n'offrant pas la possibilité de s'y rendre sans rendez-vous.

Au vu de ce qui précède et afin de faire bénéficier la population d'un service répondant au mieux à ses besoins, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- *Avez-vous eu accès à une évaluation du dispositif de guichet unique mis en place par l'ARASOL ?*
- *Cas échéant, quels en sont les résultats ?*
- *Si ces résultats sont positifs, est-ce que l'ARASELOL compte en créer également un et dans quel délai ?*
- *Si ce n'est pas le cas, est-ce que la Municipalité d'Épalinges, représentée par Mme Good au sein de l'ARASELOL, compte en faire la proposition et dans quel délai ?*
- *Si ce projet n'est pas envisagé, quels en sont les motifs ?*



Je vous remercie par avance pour vos réponses écrites en cas de prise en considération de cette interpellation.

2. Réponse de la Municipalité

Dans son interpellation, Mme Cuendet Schmidt pose 5 questions, à savoir :

1. Avez-vous eu accès à une évaluation du dispositif de guichet unique mis en place par l'ARASOL ?

Non pas encore. Quelques personnes, y compris le directeur de l'ARASELOL (l'association pour la régionalisation de l'action sociale de l'Est lausannois-Oron-Lavaux), ont été sollicitées pour évaluer l'efficacité de ce dispositif. Cette évaluation suit son cours. Effectivement, une équipe a été constituée pour effectuer cette évaluation dont la supervision a été confiée à la HETSL. Toutes les régions d'action cherchent à améliorer l'accueil et l'orientation de la population qui s'adresse à elles. Les objectifs déclarés incluent la réduction des obstacles pour accéder aux services sociaux, un meilleur accompagnement des bénéficiaires, et l'amélioration de l'image du service social dans la région.

En ce qui concerne l'ARASELOL dont Épalinges est membre, comme vous le savez, il n'y a pas, plus, d'antenne autonome à Épalinges puisque la région est desservie par une Agence d'assurances sociales (AAS), intégrée dans une structure intercommunale. Ces agences relient plusieurs communes sous la direction de l'ARAS de Lausanne ou d'autres pôles régionaux. Ainsi, bien qu'Épalinges n'ait pas de centre ARAS propre, elle est couverte par les services sociaux de l'ARAS de l'Est lausannois permettant un accès coordonné aux aides et services sociaux pour la région.

C'est donc à ce titre, l'ARASELOL a mis en place une porte d'orientation. Il a été constaté que lors de la pandémie COVID, les réponses par téléphone suffisaient ou permettaient de solutionner la problématique soulevée rapidement. En cas de demandes et selon les circonstances, un collaborateur de l'ARAS peut se déplacer sur Épalinges.

A ce jour, il n'est donc pas possible de donner un retour de cette évaluation qui n'est pas encore terminée.

2. Cas échéant, quels en sont les résultats

Le rapport final est attendu, il n'y a donc pas encore de résultats. L'avenir des ARAS en Suisse semble évoluer vers une coordination accrue des services sociaux pour répondre aux besoins changeants de la population, y compris le vieillissement démographique, la précarité économique, et les besoins en santé mentale. Ces agences tendent à se regrouper davantage pour optimiser les ressources, améliorer la collaboration intercommunale et simplifier l'accès aux prestations sociales.

3. Si ces résultats sont positifs, est-ce que l'ARASELOL compte en créer également un et dans quel délai ?

Comme dit plus haut l'ARASELOL a pris l'option de la mise en place d'un guichet unique (réception) à Pully et à Oron. Une seule porte d'entrée pour les deux entités

CSR (Centre social régional) et AAS (Agence d'assurances sociales) ainsi que des permanences téléphoniques effectuées par les assistants sociaux et par les gestionnaires en assurances sociales avec la possibilité cas échéant de recevoir les personnes. Ceci a l'avantage de répondre à certaines questions par téléphone et d'éviter aux personnes de devoir se déplacer « inutilement ».

A noter que les organes de décision des ARAS en Suisse sont généralement composés d'un comité de direction ou d'un conseil intercommunal, avec des représentants des communes participantes. Ce comité, dont fait partie la Municipale Chantal Good, a un rôle de gouvernance et de gestion stratégique des services sociaux dans la région. Ce conseil est chargé de prendre des décisions sur les priorités, les budgets et les orientations des actions sociales, mais il doit respecter les lignes directrices définies par le Canton de Vaud et collaborer avec les autorités locales. Les décisions pratiques et opérationnelles sont mises en œuvre par la direction exécutive et le personnel des services sociaux. Les ARAS travaillent également en étroite collaboration avec les autorités cantonales pour aligner leurs actions avec les politiques publiques.

En effet, la décision concernant l'organisation des services sociaux à Épalinges, comme dans d'autres communes, relève principalement du Canton de Vaud, qui définit les politiques et la répartition des services d'assurances sociales à travers ses structures régionales.

4. Si ce n'est pas le cas, est-ce que la Municipalité d'épalinges, représentée par Mme Good au sein de l'ARASELOL, compte en faire la proposition et dans quel délai ?

Non, car ni Mme Good ni la Municipalité n'a de pouvoir sur les décisions prises par le Canton.

Cependant, afin de rendre visible les services de l'ARASELOL, un flyer a été créé et est disponible pour les communes partenaires, dont Épalinges et le site internet mis à jour.

5. Si ce projet n'est pas envisagé, quels en sont les motifs ?

Une autre option a été privilégiée, comme décrit plus haut.

Épalinges, le 02.12.2024

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Alain Monod



La Secrétaire municipale :

Sarah Miéville